Quarante-deuxième Année — N° 85 UN NUMERO : 15 CENTIMES VENDREDI 26 MARS 1897.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 5 bis
à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 39
à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 25 MARS 1897

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mercredi 23 mars

Présidence de M. Henri Brisson, président

La Chambre valide d'abord l'élection de M. Baudon à Beauvais.

LE BUDGET

M. Krantz, au nom de la commission du budget, dépose le rapport sur le budget de 1897, retour du Sénat.

M. Brisson. — Le rapport pourra être mis dans une demi-heure à la disposition des membres de la Chambre.

LE HAUT COMMANDEMENT

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet relatif à l'organisation du haut commandement.

M. Mézières. — La commission, d'accord avec le gouvernement, demande l'urgence. (Cris à l'extrême-gauche : Et le budget ?

On vote à main levée sur l'urgence, mais M. Brisson ne peut pas proclamer le résultat, aucun secrétaire n'était là.

Les socialistes poussent des clameurs qui redoublent lorsqu'un membre du centre vient déposer une demande de scrutin public. Devant les hurlements des socialistes qui se trouvent en majorité, les députés du centre n'étant pas encore arrivés, la demande de scrutin public est retirée. Puis, par assis et levés, la Chambre repousse l'urgence.

C'est un nouvel échec pour le ministre de la guerre.

Discours de M. Chapuis

La parole est donnée à M. Chapuis pour la discussion générale.

M. Chapuis. — Je suis chargé d'ouvrir le feu contre le haut commandement. (Rire général.)

Je ne vois pas l'utilité de ce projet qui va supprimer la responsabilité du ministre de la guerre et créer un nouveau grade qui sera un maréchalat déguisé. Il ne faut pas se lier les mains ; il faut, au contraire, se ménager la possibilité de remplacer les commandants d'armées trop vieux et insuffisants.

La victoire aime les jeunes, voyez Cyrus Alcibiade. (Explosion d'hilarité.)

M. Chapuis, sans s'émouvoir, continue son énumération de noms, laquelle dure cinq bonnes minutes. L'hilarité redouble.

Une voix à droite : Vous oubliez Jeanne d'Arc ! (Applaudissements à droite.)

M. Chapuis. — Je ne veux pas introduire la légende dans cette discussion. (Exclamations à droite.)

Je demande à la Chambre de ne pas passer à la discussion des articles.

Discours de M. Mézières

M. Mézières, président de la commission. — Messieurs, la loi sur le haut commandement est le complément et le couronnement de l'œuvre poursuivie depuis 1872.

La supériorité de l'armée prussienne à Sadowa provenait de la supériorité même de sa méthode et de sa longue préparation à la guerre. La France a dû s'inspirer d'une organisation aussi savante.

L'orateur rappelle tout ce qui a été fait pour l'organisation de notre armée.

Il faut, ajoute-t-il, que le haut commandement sorte de l'ombre, qu'il puisse préparer la guerre et assurer la victoire. L'organisation du haut commandement est nécessaire dans l'intérêt de l'armée et du pays.

Discours de M. de Trévenec

M. de Trévenec monte à la tribune et prononce un très beau discours qui fait sur la Chambre une profonde impression et qui est applaudi chaleureusement sur la plupart des bancs.

Messieurs, dit-il, sans s'inquiéter des autres propositions qui ont été déposées sur le haut commandement, la commission de l'armée n'a discuté que le projet du gouvernement et elle l'a adopté avec une hâte excessive.

Puis l'orateur, à chaque instant interrompu par les applaudissements, montre par quelles évolutions a passé le commandement depuis le dix-septième siècle pour arriver à sa forme moderne. C'est un cours d'histoire des plus attrayants fait avec une grande autorité et dans une forme parfaite.

M. de Trévenec étudie ces tranformations successives du commandement, non seulement en France, à partir de la révolution et de l'Empire, mais dans toutes les armées de l'Europe, notamment en Allemagne et en Autriche.

Puis il signale les dangers des conseils auliques, qui ont conduit l'Autriche à Sadowa.

M. de Mun. — Parce qu'il y avait, en Allemagne, une volonté supérieure. (Bruit à l'extrême gauche).

M. de Trévenec. — Je suis monarchiste et je crois qu'il faut, à l'armée, une direction unique. (Protestations à gauche).

M. de Mahy. — Le régime républicain n'est pourtant pas incompatible avec la bonne direction de l'armée.

M. de Trévenec. — Je ne dis pas cela, et il n'y a ici que des Français. (Vifs applaudissements à droite et au centre.) Mais il faut à l'armée une volonté supérieure et une doctrine; cette volonté supérieure vous ne l'aurez que par l'organisation du grand état-major. (Très bien).

Le projet qu'on nous propose ne modifie rien, et j'en suis d'autant plus surpris que M. le général Billot réclamait lui-même, il y a plusieurs années, l'organisation du grand état-major. (Rires et applaudissements sur la plupart des bancs.)

Que propose-t-on en réalité? De consacrer, par une loi, ce qui existe déjà; mais de volonté directrice il n'en est pas question. (Très bien.)

M. le général Billot. — Qui vous dit qu'elle n'existe pas ?

M. de Trévenec. — Je ne la trouve pas dans la loi.

M. le général Billot. — Est-ce que les plans de mobilisation sont dans la loi ? (Exclamations.)

M. de Trévenec. Votre projet ne parle pas davantage de la préparation à la guerre.

M. le général Billot proteste de son banc.

M. de Trévenec. — Nous ne nous entendrons jamais ; la nouvelle génération exige des réformes; je ne sais pas ce que cette génération fera, mais j'espère qu'elle fera mieux que son aînée. (Vifs applaudissements à droite et à gauche.)

M. de Mun. — La précédente a fait ce qu'elle a pu.

M. de Trévenec. — Nul plus que moi n'admire ses efforts et son dévouement, mais j'ai le regret de constater qu'à sa tête il n'y avait personne. (Nouveaux applaudissements.) Il faut en finir avec des habitudes dangereuses ; nous ne voulons plus qu'on noie les officiers sortant de l'Ecole de guerre dans les paperasses des bureaux ; nous ne voulons plus qu'on en fasse des bureaucrates. (Très bien.)

En terminant, je demande à la commission d'examiner mon contre-projet, et je demande à la Chambre de renvoyer le projet du gouvernement à la commission.

Je conclus en rappelant ce mot de notre ennemi M. de Moltke : « Dans la prochaine guerre, la force sera dans la direction et le commandement; la France est notre égale par le courage, mais cette force de l'état-major, elle peut nous l'envier, elle ne la possède pas. » (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Discours de M. de Montfort

M. de Montfort, rapporteur, s'oppose au renvoi, à la commission, du contre-projet de M. de Trévenec; ce projet, dit-il, est inapplicable.

L'orateur fait un long éloge des anciens chefs de notre armée; il ajoute : il est dangereux de créer un rouage nouveau; la commission se refuse à faire, du contre-projet de M. de Trévenec, un article du projet de loi soumis à la Chambre. (Très bien au centre).

M. Raibert. — Ce n'est pas une loi sur le commandement qu'on propose, c'est une loi contre le commandement; on veut créer un parlement de généraux, délibérant sur le champ de bataille. (Très bien).

Il importe de laisser au gouvernement, qui aura la lourde tâche de conduire la guerre, la liberté absolue de choisir les généraux, qui conduiront les soldats au feu. Il importe d'organiser l'état-major.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

LE BUDGET

Sur la demande de M. Cochery, la Chambre décide de discuter le budget au début de la prochaine séance, et que cette séance aura lieu vendredi à une heure. La séance est levée.

L'AFFAIRE ARTON

Paris, 24 mars. — L'incident soulevé mardi, par M. Isaac, sénateur de la Guadeloupe, est l'objet de tous les commentaires dans l'affaire Arton.

Mais quel était le journaliste auquel Arton avait fait allusion ? Il s'agissait, dit le *Matin*, de M. Irénée Blanc, ancien rédacteur à la *France*, et directeur de la *Liberté des Colonies*.

Une perquisition a été opérée au domicile de M. Irénée Blanc, mardi soir; elle n'a donné aucun résultat. Un rédacteur du *Matin* est allé l'interroger dans la soirée. Après avoir déclaré que « M. Isaac est l'homme le plus intègre qu'il connaisse », il a ajouté que « les soupçons qui ont pesé sur lui à la suite de l'insertion de son nom sur un carnet de chèques, au profit d'une somme de 10,000 fr., ne peuvent être que le résultat d'un malentendu; il n'aura point de mal à l'établir. » Mais M. Irénée Blanc a fait aussi cette déclaration importante au rédacteur du *Matin* :

« Il est vrai qu'Arton m'a offert personnellement à moi, un jour, une somme de 10,000 francs pour la *Liberté des Colonies*. J'ai accepté, en lui faisant observer que M. Isaac, le directeur politique, ne devait jamais rien en savoir, d'abord parce qu'il ne se mêlait jamais de l'administration du journal et qu'ensuite il aurait pu supposer que je m'étais servi de son nom pour obtenir cette subvention. J'ajoute même qu'Arton parut surpris d'abord, puis, touché par mes réserves, il me dit :

» — Si ce chiffre ne vous paraît pas assez élevé, dites-le moi, je vous donnerai davantage.

» Je considère donc, pour finir, que cette somme n'est pas excessive, puisqu'elle n'était que la rémunération de mon travail au Sénat et le paiement de la publicité faite par mes divers journaux. »

M. Le Poittevin et Arton ont entamé mardi l'examen de tous les papiers saisis un peu partout à propos de l'affaire du Panama. Quant aux demandes en autorisation de poursuites, on ne sait rien de nouveau.

D'autre part, on annonce que plusieurs députés ont l'intention de demander au gouvernement d'ordonner la publication, aussitôt après la comparution en cour d'assises des parlementaires corrompus par Arton, de tout le dossier judiciaire que dresse actuellement M. Le Poittevin.

De cette façon, le Parlement serait à même, comme pour les chemins de fer du Sud, de porter un jugement moral sur tous les actes que révélera l'instruction judiciaire et le procès qui en découlera.

A l'Instruction

Paris, 24 mars. — Ce matin, M. Le Poittevin s'est rendu, à huit heures, à la Conciergerie. Il a interrogé Arton sur une deuxième catégorie de gens qui auraient reçu de lui des sommes diverses, c'est-à-dire sur les parlementaires aujourd'hui disparus de la scène politique; cela formera le second dossier de l'instruction.

Cet après-midi, M. Le Poittevin a continué à instruire l'affaire Isaac-Irénée Blanc. Il a entendu deux témoins indiqués par M. Isaac, MM. Guérin et Vitallien, qui ont affirmé au juge que, dès 1892, après la publication du rapport Vallée, M. Isaac avait protesté contre l'emploi fait de son nom figurant sur un talon de chèque en face du chiffre 10,000.

M. Isaac n'ayant pu, soit personnellement, soit par lettre, obtenir d'explications de M. Irénée Blanc sur les bruits qui circulaient et sur les relations que celui-ci aurait pu avoir avec Arton, pria ces deux messieurs de voir M. Irénée Blanc et d'obtenir de lui des réponses catégoriques.

MM. Guérin et Vitallien ne purent, malgré leurs efforts, obtenir d'éclaircissements de M. Irénée Blanc. Celui-ci, avant de pénétrer dans le cabinet du juge d'instruction, a confirmé les déclarations qu'il a faites dès hier soir.

Une confrontation entre lui, Arton et M. Isaac va avoir lieu et l'incident sera clos sans suite.

A une heure, M. Albert Crémieux est venu remettre à M. Le Poittevin la lettre dans laquelle M. Clovis Hugues demande à être entendu.

Un réquisitoire terminé

On lit dans la *France* :

« M. Le Poittevin, que nous avons vu lorsqu'il sortait de la Conciergerie, nous a déclaré, n'ayant d'ailleurs plus de raison d'en faire mystère, qu'il avait sur cette première partie de l'instruction terminé son réquisitoire et que, depuis hier à quatre heures, le procureur général l'avait en sa possession.

» Le réquisitoire vise sept personnages pour lesquels des demandes en autorisation de poursuites seront déposées incessamment sur le bureau de la Chambre. »

Le même journal dit qu'en raison des circonstances de l'affaire Isaac-Irénée Blanc, M. Le Poittevin a pris la résolution d'écarter tous les personnages dont les noms figurent dans ces conditions sur le carnet de chèques d'Arton et pour lesquels aucune autre preuve ne serait fournie.

Arton serait souffrant

On lit dans le *Temps* :

« M. Le Poittevin vient d'autoriser Arton à recevoir les soins d'un médecin de son choix. Arton souffre en effet d'une hernie étranglée et hier, il s'est trouvé mal au cours d'un interrogatoire. »

L'information de notre confrère a été rapidement très commentée et quelques-uns semblent y voir autre chose qu'une simple coïncidence.

Une lettre de M. Clovis Hugues

M. Clovis Hugues, député, vient d'adresser la lettre suivante à M. Le Poittevin :

« Paris, le 24 mars 1897.

» Monsieur le juge d'instruction,

» Je me permets de vous rappeler qu'il y a quatre mois, à la date du 26 novembre 1896, provoquant moi-même sur l'affaire de Panama un débat qui me s'annonçait pas encore, j'avais l'honneur de vous adresser les lignes suivantes :

» Au cours de la première enquête sur les corruptions parlementaires, je fus appelé chez M. Franqueville, alors chargé de l'instruction, qui, sans mettre en doute mon honorabilité, me demanda, à titre de renseignement, si je savais pourquoi et comment mon prénom, suivi du chiffre 3, figurait dans une liste d'autres noms, également suivis d'un chiffre, sur un petit calepin de poche ayant appartenu à M. Arton.

» Je répondis ce que je savais, c'est-à-dire que je ne savais rien.

» Mais, s'il est vrai que l'accusé se décide à parler, je vous prierai de me confronter avec lui, sinon pour protéger le bon renom de ma vie, qui n'a point à être défendue, tout au moins pour effacer jusqu'à la dernière trace d'un incident d'instruction qui ne fut point à mes yeux suffisamment tiré au clair et que des gens peu scrupuleux pourraient, un jour ou l'autre, exploiter contre moi.

» Depuis cette époque j'ai vainement attendu la convocation que je sollicitais. Entre temps, les gens peu scrupuleux ont fait leur petite besogne et prononcé mon nom en l'accompagnant d'insinuations [illegible] malheureusement, mais sans propos desquels j'exige comme député une lumière complète.

» Si vous avez le devoir de découvrir et de poursuivre les coupables, vous avez aussi celui de défendre les innocents. Dans ces conditions et vu la clôture imminente de l'instruction, j'ai l'honneur de vous informer que je me présenterai demain jeudi, à une heure de l'après-midi.

» Veuillez agréer, etc. » Clovis Hugues,

» Député du XIXe arrondissement de Paris. »

Paris, 24 mars. — A la dernière heure on affirmait que M. Clovis Hugues avait reçu une convocation de M. Le Poittevin, et que ce changement était le fait du procureur général.

Les demandes de poursuites

Paris, 24 mars. — M. Le Poittevin s'est rendu chez le procureur général avec lequel il s'est entretenu et à son retour, il déclarait que s'il n'y avait pas encore eu de demandes de poursuites déposées, c'est qu'il avait eu quelques difficultés d'ordre juridique soulevées, mais que ces demandes seraient faites avant samedi.

M. Le Poittevin a décidé de ne plus donner suite aux lettres de protestation qu'il recevrait, estimant que cela pourrait retarder l'instruction de l'affaire.

Me Demange n'est pas venu aujourd'hui chez le juge d'instruction. Retenu à la cour d'assises, il s'est fait remplacer par son secrétaire, Me Colot, qui a pris connaissance du dossier.

M. Irénée Blanc

Paris, 24 mars. — Voici comment M. Irénée Blanc, en quittant le palais de justice, a rendu compte de la confrontation dans le cabinet de M. Le Poittevin :

« J'ai reconnu, en effet, qu'en 1888, étant directeur de la *Liberté coloniale*, j'ai reçu d'Arton une somme de 10,000 francs. Arton ne m'a pas donné cette somme pour les besoins d'un journal dont M. Isaac était le directeur politique, mais bien personnellement et comme rémunération des services que je lui avais rendus.

» Cette somme m'a été remise en billets de banque et j'ai déclaré fermement au juge que M. Isaac n'en avait pas eu connaissance.

» Une discussion s'est élevée ensuite entre Arton et moi : il soutenait que j'étais venu lui demander cette somme ; je prétendis, au contraire, qu'il est venu me l'offrir.

» Arton a répondu qu'il ne se souvenait plus exactement et qu'il était bien possible que ce soit lui qui m'ait offert cette somme. »

M. Isaac a confirmé, de son côté, la déclaration de M. Blanc et a ajouté que cette affaire était complètement terminée.

La maladie d'Arton

Paris, 24 mars. — Le *Journal des Débats*, confirmant la nouvelle de la maladie d'Arton, ajoute que le juge d'instruction l'a autorisé à se faire soigner par un médecin de son choix. Il serait établi que c'est d'une hernie étranglée qu'Arton est atteint. On aurait remarqué, disent les officieux, qu'en venant cet après-midi au cabinet de M. Le Poittevin, Arton paraissait endurer de vives souffrances.

Toujours d'après la même source de renseignements, M. Floquet, médecin du Palais, ayant visité, ce matin, Arton, aurait constaté l'urgence d'un traitement et peut être d'une opération chirurgicale. Sur le rapport de M. Floquet, et vu l'insuffisance des moyens à l'infirmerie de la Conciergerie, on prendrait dès à présent des dispositions pour le transfert d'Arton à l'Hôtel-Dieu.

Comme bien on pense, les commentaires sur cet incident inattendu vont leur train, et nous devons constater qu'un sentiment d'incrédulité domine quant à la sincérité d'un fait qui va vraisemblablement entraîner la suspension de l'instruction.

M. Naquet

Paris, 24 mars. — Le bruit circulait, depuis hier, de la disparition de cinq députés; ce bruit concernait, pour l'un M. Naquet, qui a été, on le sait, le co-associé de feu M. Barbe dans la société de la dynamite.

Chez M. Naquet, on déclarait aujourd'hui qu'il était absent depuis une huitaine de jours; qu'il était sans doute à Nice et qu'il rentrerait probablement demain ou après-demain.

Il n'a pas été possible d'en savoir davantage.

M. Ch. de Lesseps parlera

Paris, 24 mars. — La *Libre Parole* de demain dit :

« Le *Gaulois*, qui a eu jadis des relations très étroites avec M. de Lesseps, a prétendu qu'il ne parlerait pas : nous persistons à croire qu'il se trompe.

» D'ailleurs M. de Lesseps a pris autrefois ses précautions : tous ceux qui furent de son intimité savent que toujours il eut une sorte de prescience de l'avenir sinistre de la compagnie du Panama.

» Quand il se vit débordé par les chantages politiques, il voulut conserver un témoignage certain de sa bonne foi. Alors il imagina de rédiger, chaque soir, le récit des opérations de la journée, et de le faire certifier exact par les administrateurs de service : cela s'appelait les cahiers du Panama.

» M. de Lesseps ne voulait publier ces mémoires sensationnels que longtemps après l'expiration des délais de prescriptions pour tous ceux qu'il serait obligé de dénoncer : il aurait même voulu peut-être que les cahiers du Panama fussent, pour lui, en quelque sorte des mémoires posthumes : le respect de la mémoire de son père ne lui permettra pas d'attendre ce délai.

» Notons enfin ce fait que Me Flogny, avocat à la Cour d'appel, a eu une longue conférence avec M. Le Poittevin. L'incident a son intérêt si on se souvient que Me Flogny est le secrétaire de Me Barboux qui fut, comme l'on sait, le défenseur de M. Charles de Lesseps ».

La soirée politique

Paris, 25 mars. — Malgré la campagne qui s'est poursuivie cet après-midi au Palais-Bourbon pour faire croire à des hésitations du gouvernement et à un ajournement peut-être indéfini du dépôt des demandes en autorisation de poursuites, on croit généralement plus que jamais à l'imminence de ce dépôt. On semble inclin[illegible] ce soir considérer comme quasi-certaine la date de vendredi.

Quoi qu'il en soit, l'opinion générale est que la séance sera des plus émotionnantes et des plus mouvementées. On assure que M. Cavaignac aurait l'intention de protester contre le petit nombre des sacrifices et que, reprenant le mot de M. Barthou, il exigerait qu'on aille vite. On sait qu'il se fait volontiers le champion de la vertu parlementaire, et on n'a pas oublié le discours sensationnel qu'il fit sur le même sujet il y a quatre ans.

D'autre part, on prévoit que plusieurs de ceux qui se trouveront sur la liste protesteront passionnément à la tribune, comme le firent, en décembre 1892, MM. Arène, Rouvier et Jules Roche.

Il est probable que la Chambre se réunira, dans ses bureaux, aussitôt saisie des demandes de poursuites, et que la même après-midi verra le dépôt, le rapport, les protestations et le réquisitoire de M. Cavaignac.

Les socialistes ont l'intention, quand l'affaire se dénouera, pour ceux qui vont être poursuivis, de demander la lumière complète et de déposer dans ce but une motion invitant le gouvernement à livrer à la Chambre les dossiers du Panama.

Cette demande, nous assure-t-on, porte le trouble chez beaucoup de députés, qui se demandent maintenant si cette malheureuse affaire durera indéfiniment.

CHRONIQUE DU TRAVAIL

Voici les renseignements que donne le *Bulletin de l'Office du Travail* sur la situation du travail dans le Nord :

A Renseignements fournis par les Chambres de Commerce, Conseils de prud'hommes et Associations patronales :

Pendant le quatrième trimestre de 1896, situation satisfaisante dans les établissements métallurgiques de la région de Maubeuge, production et vente en progrès sur l'an dernier : pas de chômage, travail continu de 12 en 12 heures. Les ateliers de grosse forge, les fonderies, les manufactures d'essieux, de machines-outils, d'outils ont également été bien occupés, mieux que l'an dernier à même époque, pas de chômage; journée de 11 heures; les salaires ont tendance à la hausse notamment dans les fonderies. Les établissements travaillant le fer se ressentent d'une reprise générale, en particulier les fabriques de tubes en fer et les ateliers de constructions pour les installations complètes d'usines qui sont bien pourvus de commandes. Dans la région d'Halluin, activité satisfaisante dans les trente grandes fabriques occupant 6,000 à 7,000 ouvriers. Pas de chômage signalé. L'augmentation des salaires obtenue il y a quelques mois dans l'industrie textile s'est maintenue.

» A Fourmies, l'activité du travail a été en diminuant à la fin de l'année 1896; les ordres espérés n'ont pas été reçus, l'Amérique a fait défaut; quelques industries ont licencié une partie de leur personnel ou réduit la durée du travail. Le nombre d'ouvriers en chômage est estimée à 10 p. 0/0, tant dans la filature que dans le tissage, la fonderie et la verrerie. Les verreries à bouteilles pour vins de champagne notamment ne travaillent qu'avec un four. Activité du travail et situation générale de l'industrie assez bonne dans la région de Rohain. »

» Renseignements fournis par les Chambres syndicales ouvrières (Situation en février) :

« Travail actif chez les mineurs de Déchy. Pas de chômeurs chez les typographes de Valenciennes ; ouvrage généralement moins abondant que l'an dernier. Travail toujours actif chez les tisseurs d'Haspres. Pas de chômeurs chez les ouvriers de l'industrie textile de Roubaix, qui sont moins occupés que l'an dernier, c'est l'époque de l'écaudillonnage ; même situation chez les tisserands d'Avesnes-les-Aubert. Les imprimeurs sur tissus, de Valenciennes, sont tous occupés.

» Les métallurgistes de Maubeuge font 72 à 78 heures par semaine et comptent 3 p. 0/0 de chômeurs. Pas de signalés chez les ouvriers sur métaux de Lille, les heures supplémentaires deviennent plus rares : le travail est cependant plus abondant que l'an dernier. A Dunkerque, pas de chômeurs chez les mécaniciens navigateurs. Journée de 9 heures chez les maçons. Les plâtriers font 57 heures par semaine : ils comptent 15 p. 0/0 de chômeurs. Pas de signalés chez les peintres d'Armentières, qui font 54 heures par semaine : la pénurie est augmentée d'une demi-heure pour 70 ouvriers.

LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

Paris, 24 mars. — Les dépêches de Crète représentent la situation dans l'île comme fâcheuse. La faim et la misère poussent la population à des pillages et à des désordres. Les insurgés, de plus, semblent ne point vouloir de l'autonomie que les puissances leur proposent.

Ils ont continué les hostilités ; les amiraux ont dû leur adresser une nouvelle sommation, les menaçant, s'ils ne restaient point tranquilles, de faire intervenir les troupes des puissances. D'ailleurs, les troupes européennes de renfort commencent à arriver ; elles permettront aux amiraux d'agir plus énergiquement. Il serait vivement à désirer que la question crétoise fût enfin résolue pour que les puissances puissent s'occuper de la réalisation des réformes dans l'empire ottoman.

On sait que, sur l'initiative de l'ambassadeur de France, les représentants des six puissances ont fait auprès de la Porte une démarche collective exigeant des satisfactions à propos des massacres de Tokat. Ces satisfactions leur ont été accordées. Le sultan voit ainsi que l'Europe n'est plus décidée à tolérer les hécatombes passées. Il sait qu'il en soit bien convaincu et qu'il n'ignore pas que l'action européenne pourrait, au besoin, s'exercer à Constantinople.

Les puissances s'occupent toujours de la désignation du personnage chargé d'administrer la Crète sous la suzeraineté du sultan. Bien des propositions ont déjà été faites. Cette question est encore pour l'heure sans solution.

LE BLOCUS ET L'AUTONOMIE

Londres, 24 mars. — On mande de la Canée au *Standard* à la date du 23 :

« Plusieurs officiers étrangers se sont rendus à Kissamo pour notifier aux insurgés le blocus et l'autonomie.

» Les chefs insurgés ont déclaré préférer à l'autonomie l'annexion à la Grèce. »

La Canée, 23 mars, 8 h. 05 soir. — Ce soir les amiraux ont notifié aux insurgés que, s'ils ne [illegible] permettre aux Turcs de ravitailler les blockhaus ou leurs troupes sont assiégées, qu'en cas contraire la force serait employée contre eux.

Les amiraux ont lancé une proclamation annonçant qu'on fera feu sur tout navire qui dépassera les limites du blocus.

Les troupes françaises

Sitia, 24 mars. — L'affrété l'*Auvergne* est arrivé ce matin, avec trois cents hommes destinés à Sitia et cent marins destinés à l'îlot de Spinalonga.

Le débarquement du matériel est commencé.

La situation est de nouveau tendue entre les musulmans et les insurgés. Chaque jour arrivent au camp du capitaine Korakos des volontaires étrangers prêts à toute action.

Le capitaine de vaisseau Hennique, commandant le *Suchet*, avait installé une ambulance de trente-cinq malades musulmans, hommes, femmes et enfants. Les convalescents sont déjà partis pour Candie.

La flotte turque

Les Dardanelles, 24 mars. — Les forces navales actuellement réunies à Gallipoli et dans la baie peu éloignée de Nagara sont sous le commandement en chef du vice-amiral Hassan-Pacha; la division de Nagara est sous les ordres du contre-amiral Hairi-Pacha, qui, sorti il y a trente-cinq ans de l'Académie de marine, passa quatre ans pour se perfectionner en Angleterre et qui est considéré comme un officier ayant une excellente instruction théorique.

La mobilisation des cuirassés a fait renaître l'orgueil des musulmans, mais le fait grave, s'il est exact, c'est l'ordre donné par la Porte à sa flotte de s'opposer par tous les moyens possibles au débarquement des munitions projeté par la Grèce aux îles de Mytilène et de Scio

Troupes britanniques

On télégraphie de la Canée :

« Le transport *Clyde* est arrivé, ayant à bord des highlanders. Cent hommes seront débarqués demain. Cinq cents seront dirigés sur Candie. »

Turcs et Grecs

Athènes, 24 mars. — Une dépêche de Larissa annonce que les autorités turques de Prevesa, à la suite de la notification du commandant de l'escadre grecque de l'Adriatique, ont cessé les travaux de fortifications, se conformant ainsi aux exigences de la Grèce et probablement après avoir reçu des instructions de Constantinople. — [illegible]

L'effectif des troupes turques sur la frontière européenne est évalué à 40,000 hommes.

Le steamer « Hera »

Athènes, 24 mars. — On est très inquiet sur le sort du steamer *Hera* qui était parti pour la Crète avec des provisions et n'est pas encore revenu.

Le vice-président de la Chambre, M. Roma, et le député Romano, ancien chargé d'affaires à Londres, sont à bord de l'*Hera*.

Les troubles de Tokat

Constantinople, 24 mars. — Hier a eu lieu au palais une réunion extraordinaire des ministres et des hauts dignitaires. On n'a pas encore reçu de nouvelle inquiétante de Tokat.

Les ambassadeurs des puissances ont tenu une nouvelle réunion. A cause de cette réunion, ils n'ont reçu de Tewfik Pacha une note annonçant la destitution et la mise aux arrêts du gouverneur, du commandant de la gendarmerie et du commissaire de police de Tokat.

Les ambassadeurs ont insisté pour obtenir de nouvelles garanties et le payement des compensations. Les troubles et les pillages à Tokat sont continus, le sultan a nommé une commission d'enquête composée de Hakki Bey, conseiller législatif d'Erzeroum, Sabri-Effendi, notable arménien, et du vali de Sivas.

L'attitude de l'Allemagne

Berlin, 24 mars. — Une note officieuse du Correspondant de Hambourg déclare que l'Allemagne persévérera tendant que le concert européen [illegible] contraire, aucune action [illegible] est assurée.

D'autre part, les craintes que l'on prête à l'Allemagne de s'engager dans les affaires des Balkans sont injustifiées. La position allemande [illegible] en Crète est, en effet, une preuve de la [illegible] de l'Allemagne à une œuvre pacifique [illegible] forces militaires supérieures.

Perspective d'arrangement

Berlin, 24 mars. — On mande de Vienne à la *Gazette de Francfort* que le bruit [illegible] des nouvelles [illegible] l'affaire crétoise [illegible] mettra à [illegible] Il se [illegible] Les puissances se [illegible] à leur sommation [illegible] de Crète.

On travaille [illegible] combinaison [illegible] se retirer [illegible] s'engagent à [illegible] un délai très [illegible]

[illegible]

Londres, 24 mars. — [illegible] au Standard [illegible] dans les [illegible] les par le [illegible] de pouvoir [illegible]

Les Turcs [illegible] et de pillage [illegible] scène sanglante [illegible] comme des [illegible]

[illegible] de Vienne [illegible] aine du prince héritier de Prusse [illegible]

La duchesse Alexandrine [illegible] le prince Christian le 18 [illegible]

Dernière Heure

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

LES ÉVÉNEMENTS DE CRÈTE

Une note de la Grèce aux puissances. — L'observation du blocus. — Steamer capturé

Athènes, 25 mars. — Le gouvernement grec a décidé d'adresser aux puissances une note de protestation contre le blocus de la Crète, dans laquelle elle dégagera sa responsabilité des suites que cette mesure pourrait avoir.

Le steamer *Hera*, ayant à bord le vice-président de la Chambre, M. Roma, et M. Romano, député, ayant dépassé la ligne du blocus à cause d'une tempête, a été capturé par un cuirassé autrichien et amené dans un petit port de Crète.

MM. Roma et Romano ont été conduits à Milo.

Le prince héritier

Londres, 25 mars. — On mande d'Athènes au *Standard* :

« Un journal généralement bien informé annonce que le prince héritier a décidé de partir pour Larissa dans le courant de la semaine prochaine.

» Cette décision serait motivée par l'éventualité du blocus du golfe de Volo par les puissances. »

L'armement turc

On télégraphie de Constantinople :

« Un iradé ordonne la convocation de quarante-quatre bataillons de redifs du 2e corps d'armée.

» Un autre iradé ordonne de procéder au recrutement du contingent de cette année et de diriger immédiatement les recrues sur leurs corps respectifs.

» La première division de la flotte turque, mouillée dans les Dardanelles, a reçu l'ordre d'appareiller pour Smyrne et Salonique.

» Les ambassadeurs turcs dans les capitales de l'Europe ont ordre de négocier l'achat de deux croiseurs.

Un généralissime allemand

Le correspondant du *Times* à Paris rapporte, d'après une lettre de Constantinople en date du 20 mars, que le général allemand commandant la division de Francfort-sur-l'Oder aurait reçu du sultan l'offre de prendre le commandement en chef de l'armée turque.

Le général aurait accepté et aurait reçu le consentement de l'empereur, à la condition de se rendre sur le terrain des opérations sans passer par Constantinople, d'avoir pleins pouvoirs, de ne recevoir d'ordres de la Porte ni du ministre de la guerre, de conserver son grade et de retourner en Allemagne sa mission terminée, sans passer par Constantinople.

Les assiégés de Malaxa

On télégraphie de la Canée :

« La garnison [illegible] tentative [illegible] de Malaxa manquant d'eau, une nouvelle [illegible] pour la ravitailler sera faite cette nuit.

» Les insurgés se préparent à attaquer Kissamo. On leur envoie cette nuit la notification déjà faite par les amiraux aux autres insurgés. »

Troupes russes

On mande de Constantinople au *Times* :

« En outre des 670 hommes et des 27 officiers déjà envoyés par la Russie en Crète, le bruit court que d'autres troupes seront bientôt dirigées, sur le croiseur *Cherson*, vers la même destination. »

L'affaire Arton

Paris, 25 mars. — Samedi, si les demandes en autorisation de poursuites ne sont pas déposées, M. Georges Berry demandera à interpeller le gouvernement à la séance de lundi. En cas d'opposition du gouvernement à cette date, le député de Paris demandera qu'il soit fixé une date ferme.

Chez Mme de Lesseps — Confirmation de l'entrevue avec M. Carnot. — L'exilé de Londres parlera-t-il ? — Le Panama et les tentatives de hauts personnages. — Secret confié à la fenêtre. — Dossiers disparus.

Dans cette affaire du Panama, où il est déjà si difficile de voir clair, toutes les hypothèses se donnent libre carrière. C'est ainsi que l'on raconte que les distributeurs des fonds du Panama étaient au nombre de trois.

On ajoute que, pour que justice soit faite complètement, M. Charles de Lesseps serait disposé à tout dire.

M. Charles de Lesseps est toujours exilé à Londres: depuis huit jours, Mme Charles de Lesseps est auprès de lui et elle restera absente de Paris pendant une semaine encore.

Un rédacteur du *Matin* a demandé à Mme Ferdinand de Lesseps quelques renseignements au sujet des nouvelles qui circulent, et voici la déclaration qu'elle a faite :

RÉVÉLATIONS DÉCLARATIONS

— Nous échangeons de fréquentes correspondances avec M. Charles de Lesseps, et, régulièrement, les lettres que nous recevons de lui sont toutes décachetées. On use même de la plus cynique désinvolture : les enveloppes sont tachées, déchirées, soutenues quelquefois par des ficelles. Les lettres que nous lui adressons subissent évidemment le même sort. Dans ces conditions, il est assez difficile à M. Charles de Lesseps de nous parler de choses confidentielles. D'autre part, quand mon beau-fils se trouvait parmi nous, il nous entretenait fort peu de ses affaires; une fois ici ou chez lui il se reposait, oubliant, dans le calme, les histoires écœurantes de la journée.

» Cependant, ce que je puis confirmer, c'est l'exactitude de son entrevue avec M. Carnot, auquel il crut de son devoir de confier les tentatives de chantage dont il était l'objet de la part de certains hauts personnages. Durant tout son récit, mon beau-fils regarda par la fenêtre. Il constata seulement, en se retirant, que le président était livide. M. Carnot ne lui dit pas un mot et M. Charles de Lesseps [illegible] le quitta sans lui serrer la main.

» Pour ce qui concerne le [illegible] scandales actuels, je ne crois pas que mon beau-fils [illegible] décidé à parler, ainsi qu'on l'a dit. Je connais bien M. Charles de Lesseps. Sa nature est si droite, sa loyauté est telle qu'il n'aura jamais recours aux petits papiers ».

» Peut-il parler, d'ailleurs ? S'il a eu, à un moment donné, des documents contre quelqu'un, il a été capable de les détruire. Du reste, il n'a jamais dû se charger lui-même des besognes — des besognes *nécessaires* — du Panama. Les agents de publicité avaient à leur disposition des sommes d'argent qu'ils se chargeaient seuls de répartir

[illegible] SONT LES PIÈCES ?

» A supposer, cependant, que mon beau-fils n'ait rien déchiré, je rappellerais que beaucoup de pièces concernant les affaires de Panama ont disparu [illegible] siège social de la société d'instruction après la saisie opérée au [illegible] s'emparé de ces pièces lors du premier procès du Panama. Qui a [illegible] à le préciser. Je sais seulement que mon beau-fils s'est plaint fréquemment de ce détournement. S'il a dénoncé M. Barbaut, c'est que l'expert Flory ne retrouvait pas l'emploi d'une somme de 375,000 francs. M. Charles de Lesseps ne pouvait cependant pas dire qu'il l'avait mise dans sa propre poche